



L'augmentation de la récolte de bois se poursuit en 2014

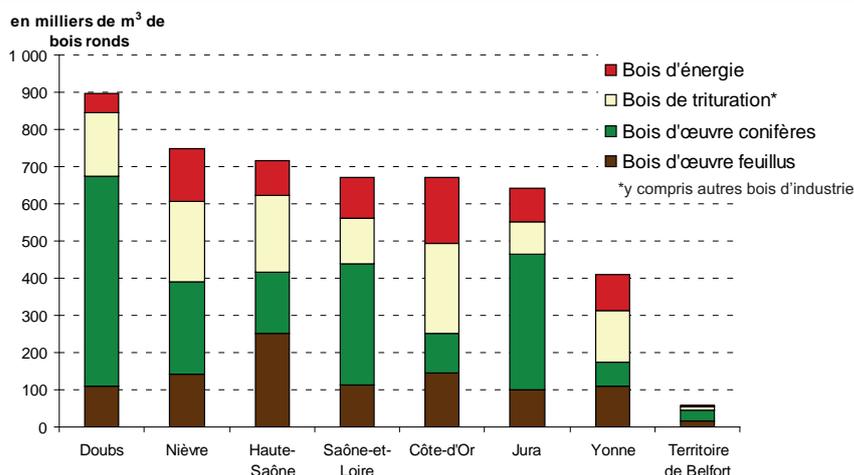
En 2014, la récolte de bois par les professionnels s'élève à 4,8 millions de m³ de bois ronds en Bourgogne-Franche-Comté. Cette récolte est en hausse de 6 % par rapport à l'année précédente. Les résineux dominent l'activité. Les quantités récoltées et destinées à la production d'énergie poursuivent leur progression. A l'inverse, l'activité de sciage est en recul. Il s'explique notamment par une baisse modérée des volumes de sciages de conifères. Que ce soit pour l'activité d'exploitation forestière ou de sciage, l'essentiel de la production est concentré dans les grandes unités.

En 2014, 569 entreprises d'exploitation forestière ou de sciage ont leur siège dans la région. Parmi celles-ci, 361 exercent la seule activité forestière et 86 uniquement l'activité de sciage. Depuis 2010, le nombre d'unités ayant une activité de sciage a diminué de 8 %. A l'inverse, le nombre d'entreprises exerçant la seule activité d'exploitation forestière progresse de 7 %.

Les exploitations forestières sont souvent de petite taille : la moitié coupe annuellement moins de 1 000 m³ et cumule seulement 2 % de la récolte. Leur nombre est en progression depuis 2010. A l'opposé, trente-sept exploitations forestières récoltent plus de 20 000 m³ par an, représentant 8 % des entreprises. Leur poids dans la récolte régionale est en croissance. Si elles ont assuré les deux tiers de la récolte en 2010, ce volume atteint les trois quarts en 2014.

Les neuf scieries d'au moins 20 000 m³ concentrent 37 % de la production des sciages de la région en 2014, soit 2 points de plus qu'en 2010. A l'opposé, un tiers des unités scie moins de 1 000 m³ chacune et représente moins de 2 % de la production.

Le Doubs, premier département de récolte



Source : Agreste - Enquête exploitations forestières 2014

Quatrième région française pour la récolte de bois

En 2014, hors auto-consommation, 4,8 millions de m³ de bois ont été récoltés en Bourgogne-Franche-Comté par les professionnels, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2013. Cette hausse s'explique notamment par une forte demande des industriels en chêne de qualité. C'est la troisième récolte la plus importante des vingt dernières années. Elle représente 13 % du volume national et place la ré-

gion au 4ème rang derrière Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine et Auvergne-Rhône-Alpes. Avec un cinquième des prélèvements régionaux, le Doubs est le premier département devant la Nièvre et la Haute-Saône.

Par ailleurs, avec 11 % de sa récolte exportée, soit 300 000 m³, la région est proche de la moyenne nationale (7 %). En 2014, les exportations sont inférieures de 28 % à celles de 2013. Les volumes exportés de bois d'œuvre devancent ceux du bois de trituration.

Les coupes certifiées augmentent de 11 % en volume sur un an. Cependant, leur part dans la récolte totale ne progresse pas. Sur l'ensemble de la récolte, 2,15 millions de m³ de bois sont issus de forêts certifiées gérées durablement, soit 45 % de la récolte totale.

Recul du nombre de scieries au cours des 5 dernières années

Nombre d'entreprises ayant leur siège en Bourgogne-Franche-Comté	2010	2014	Évolution 2014/2010	France Évolution 2014/2010
Exploitation forestière sans scierie	337	361	+ 7 %	- 7 %
Scierie sans exploitation forestière	98	86	- 12 %	- 10 %
Exploitation forestière et scierie	129	122	- 5 %	- 13 %
Total	564	569	+ 1 %	- 9 %

Source : Agreste - Enquêtes exploitations forestières et scieries

Agreste Bourgogne-Franche-Comté

Cette part est inférieure de sept points à la moyenne nationale.

Sur les 4,8 millions de m³ récoltés, les deux tiers l'ont été par des exploitants forestiers ayant leur siège dans la région. Près des trois cinquièmes de la récolte valorisée par les entreprises implantées hors Bourgogne-Franche-Comté ont été réalisés par des exploitants d'Auvergne-Rhône-Alpes et d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine. Par ailleurs, un dixième a été récolté par des exploitations dont le siège est à l'étranger. Parallèlement, les exploitants forestiers régionaux ont prélevé 550 000 m³ de bois, principalement dans les régions limitrophes, Auvergne-Rhône-Alpes et Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine.

Première région productrice de chênes

Le bois d'œuvre constitue les trois cinquièmes de la récolte de bois commercialisée. Les conifères qui ne représentent que 18 % de la surface boisée régionale, fournissent les deux tiers de cette récolte de bois d'œuvre, douglas dans la partie bourguignonne et sapin-épicéa dans la partie franc-comtoise. La récolte de bois d'œuvre augmente de 6 % en 2014 après une hausse de 3 % en 2013. Les volumes de conifères poursuivent leur progression que ce soit pour les sapins-

Classement des principales régions productrices de bois d'œuvre en 2014

Chêne	
France : 2 195 794 m ³ ronds	
Bourgogne-Franche-Comté	25 %
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	23 %
Centre-Val de Loire	13 %

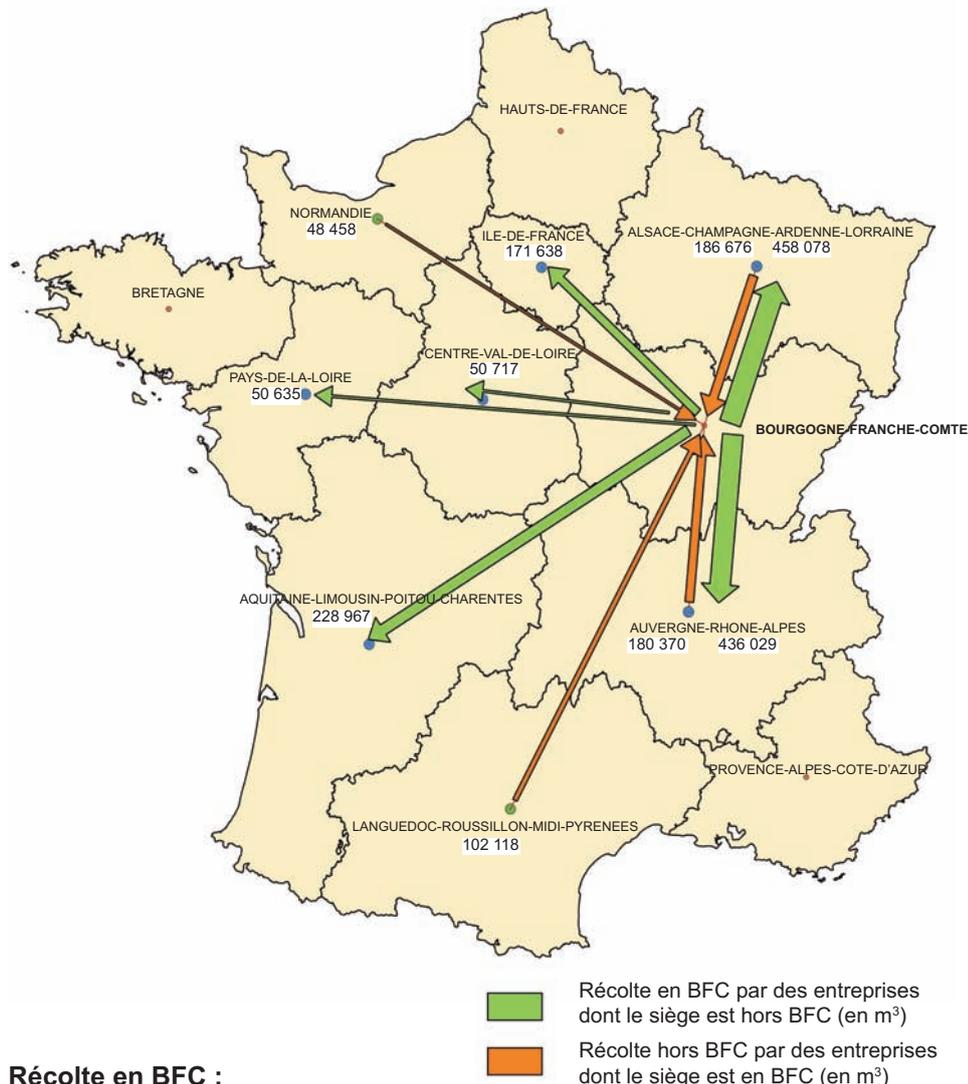
Hêtre	
France : 1 173 461 m ³ ronds	
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	47 %
Bourgogne-Franche-Comté	21 %
Normandie	12 %

Douglas	
France : 2 273 587 m ³ ronds	
Auvergne-Rhône-Alpes	35 %
Bourgogne-Franche-Comté	25 %
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	21 %

Sapin épicéa	
France : 6 666 610 m ³ ronds	
Auvergne-Rhône-Alpes	36 %
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	20 %
Bourgogne-Franche-Comté	19 %

Source : Agreste - Enquête exploitations forestières 2014

Récolte de bois 2014 : Principaux échanges entre la Bourgogne-Franche-Comté et les autres régions



Récolte en BFC :

3 270 000 m³ par des exploitants de BFC
 1 544 000 m³ par des exploitants hors BFC

Récolte hors BFC :

550 000 m³ par des exploitants de BFC

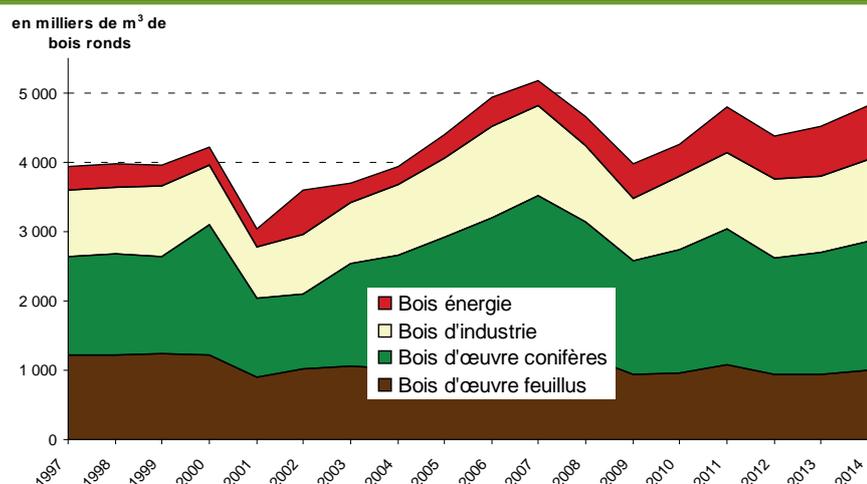
Source : Agreste - Enquête exploitations forestières 2014

épicéas ou le douglas. Contrairement aux deux années précédentes, les récoltes de feuillus sont en hausse, plus particulièrement celles de chêne. Avec un quart des volumes de chêne récoltés, la région occupe la première place nationale devant Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine. Les récoltes de sapin-épicéa qui constituent les plus importants volumes régionaux de bois d'œuvre (43 %), situent la Bourgogne-Franche-Comté au 3^{ème} rang des régions françaises. Si le Doubs est le premier département régional pour la récolte de conifères, la Haute-Saône occupe le premier rang pour la récolte de feuillus.

Le bois d'industrie est constitué essentiellement de bois destiné à la trituration. Avec 1,1 million de m³ récoltés, le bois de trituration, utilisé pour la fabrication de pâtes à papier ou de panneaux de particules agglomérées, représente près du quart du volume total. Tirée par la forte hausse de la récolte régionale de bois de trituration en feuillus, la récolte totale progresse de 10 %. A l'inverse, celle en conifères poursuit son repli, mais à un rythme moins élevé. La région fournit un dixième des bois de trituration français. Avec un cinquième du volume, la Côte-d'Or est le premier département régional devant la Nièvre.

Agreste Bourgogne-Franche-Comté

Une récolte de bois orientée à la hausse



Le bois énergie est commercialisé par les entreprises à hauteur de 764 100 m³. Malgré une progression du volume, sa part dans la récolte régionale demeure stable (16 %). La Côte-d'Or et la Nièvre fournissent 42 % des volumes de bois énergie. Comme au niveau national, les récoltes de plaquettes forestières progressent fortement (+ 28 %). Elles constituent un quart de la récolte de bois énergie contre un cinquième en

2013. Le développement important du marché des plaquettes observé depuis 2010 se poursuit en lien avec le regain pour le bois combustible et les nouvelles chaufferies automatiques.

La production de sciage orientée à la baisse

La production régionale de sciage, bois sous rails et merrains s'élève à 1,3 million de m³ en 2014. Avec 16 %

des volumes sciés, la Bourgogne-Franche-Comté est la 4^{ème} région française. Ces volumes de sciages diminuent de 1 % en 2014, baisse cependant moins élevée que celle observée au niveau national. Elle intervient après une forte diminution enregistrée en 2012 suivie d'une légère reprise en 2013. Si la production régionale de sciages suit des évolutions annuelles en dents-de-scie, elle est globalement en baisse depuis quelques années. En effet, la production de sciages a diminué de 20 % depuis 2007. Hormis le douglas, toutes les essences sont concernées. Néanmoins, ces deux dernières années, les sciages de feuillus progressent de nouveau. Ils reposent pour plus de la moitié sur le chêne. La Bourgogne-Franche-Comté est ainsi la première région française pour les sciages de chêne avec 29 % du volume national. Ceux-ci se font essentiellement dans les départements de Haute-Saône et de Saône-et-Loire qui réalisent un quart des sciages chacun. Le hêtre représente quant à lui un quart des sciages de feuillus. Plus de la moitié des volumes est sciée en Haute-Saône.

La récolte forestière régionale progresse

Volume récolté en m ³ de bois rond	Bourgogne-Franche-Comté			France
	2014	Évolution 2014/2013 (en %)	Part BFC/France (en %)	Évolution 2014/2013 (en %)
Feuillus	990 091	+ 6,2	19,0	+ 7,1
<i>dont chêne</i>	557 411	+ 8,3	25,4	+ 3,2
<i>dont hêtre</i>	241 762	+ 2,7	26,7	+ 8,0
Conifères	1 864 508	+ 5,5	13,2	+ 3,4
<i>dont sapin et épicéa</i>	1 238 882	+ 6,4	18,6	+ 2,4
<i>dont douglas</i>	571 881	+ 7,5	25,2	+ 7,9
Total bois d'œuvre	2 854 599	+ 5,7	14,8	+ 4,4
<i>dont gestion durable</i>	1 291 813	+ 3,6	12,4	+ 4,9
<i>dont exports</i>	143 553	- 39,0	12,5	- 11,0
Feuillus	576 405	+ 26,6	13,1	+ 12,8
Conifères	529 913	- 4,5	8,8	+ 4,7
Total bois de trituration	1 106 318	+ 9,5	10,6	+ 8,0
<i>dont gestion durable</i>	514 750	+ 12,2	8,2	+ 11,7
<i>dont exports</i>	124 324	- 3,9	10,1	+ 13,5
Autres bois d'industrie	88 475	- 1,9	12,6	- 6,8
Bois énergie	764 112	+ 5,1	10,6	+ 4,4
Total exploitation forestière	4 813 504	+ 6,3	12,8	+ 5,1
<i>dont gestion durable</i>	2 156 239	+ 6,0	10,9	+ 6,4
<i>dont exports</i>	300 098	- 27,8	11,6	+ 5,2

Source : Agreste - Enquêtes exploitations forestières 2013 et 2014

Agreste Bourgogne-Franche-Comté

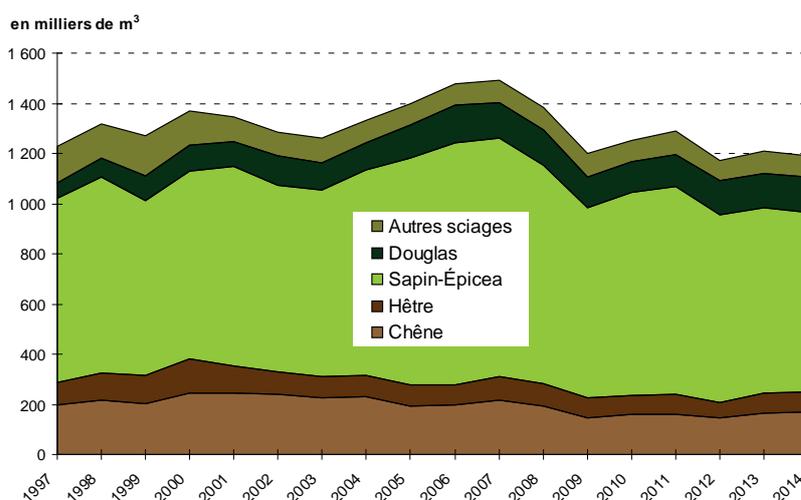
A l'inverse, les sciages de conifères continuent leur repli expliqué par la baisse des sciages de sapin-épicéa. La part des résineux dans les sciages régionaux est de 69 %. Parmi eux, le sapin-épicéa représente 82 % et le douglas 16 %. Les sciages s'effectuent près des lieux de récolte, le douglas dans la Nièvre et la Saône-et-Loire, le sapin-épicéa dans le Doubs et le Jura.

Avec 62 500 m³, la Bourgogne-Franche-Comté est la première région productrice de bois sous rails. Les deux cinquièmes de cette production sont réalisés en Haute-Saône. Elle se classe également au 4^{ème} rang national pour la production de merrains avec 10 000 m³. L'essentiel de cette production est effectué dans la Nièvre.

En progression par rapport à l'année précédente, les exportations de sciages atteignent 10 % du total des produits sciés. Un quart du volume exporté est constitué de bois sous rails.

Un cinquième des sciages est écocertifié. C'est nettement en dessous de la moyenne nationale (35 %). Les sciages écocertifiés sont en recul de 7 % sur un an contre 12 % nationalement.

Les sciages de sapin épicéa en repli depuis trois ans



Source : Agreste - Enquêtes sciage, rabotage, ponçage et imprégnation du bois 1997 à 2014

Les produits secondaires du sciage de mieux en mieux valorisés

Le sciage de grumes génère des volumes importants de sous produits (plaquettes, chutes de sciage, écorces, sciures). Malgré la baisse des sciages, les produits connexes de scieries commercialisés augmentent de 1 % pour atteindre 1,25 million

de m³. S'y ajoutent 153 500 m³ de produits non commercialisés. Ce volume élevé s'explique par une valorisation accrue de ces éléments dans la trituration et la production d'énergie. Ces sous-produits contribuent à l'équilibre économique des scieries.

Légère diminution des sciages

Volume de bois scié en m ³	Bourgogne-Franche-Comté			France
	2014	Évolution 2014/2013 (en %)	Part BFC/France (en %)	Évolution 2014/2013 (en %)
Sciages de feuillus	316 602	+ 2,1	24	0,0
<i>dont chêne</i>	168 719	+ 3,2	29	+ 0,3
<i>dont hêtre</i>	78 666	- 1,2	23	- 4,6
Sciages de conifères	875 573	- 2,7	14	- 2,8
<i>dont sapin et épicéa</i>	718 634	- 2,9	20	+ 2,7
<i>dont douglas</i>	140 749	+ 3,7	18	+ 3,0
Total sciages	1 192 175	- 1,5	16	- 2,4
<i>dont gestion durable</i>	221 827	- 7,0	8	- 11,6
<i>dont exports</i>	91 495	+ 14,2	12	+ 14,1
Bois sous rails, merrains	72 505	+ 5,3	32	+ 2,0
<i>dont exports</i>	32 387	+ 12,6	46	- 6,1
Total sciages, bois rails, merrains	1 264 675	- 1,0	16	- 2,4
<i>dont gestion durable</i>	236 259	- 7,2	9	- 11,7
<i>dont exports</i>	123 882	+ 15,9	14	+ 12,3
Produits connexes (en tonnes)	1 247 463	+ 1,1	17	- 2,3
<i>dont produits destinés à la trituration</i>	585 661	- 2,3	20	- 8,0
<i>dont autres utilisations</i>	661 802	+ 4,4	14	+ 1,2

Source : Agreste - Enquêtes sciage, rabotage, ponçage et imprégnation du bois 2013 et 2014

Conjoncture de la filière bois en Bourgogne-Franche-Comté en 2014

Malgré un recul des mises en chantier dans la construction y compris en zone frontalière, le prix du bois augmente d'environ 12 % toutes essences confondues en 2014. En effet, la demande de feuillus pour l'export vers l'Asie reste soutenue. De plus, les approvisionnements résineux sont insuffisants, en partie à cause des conditions météorologiques défavorables du printemps, et malgré une augmentation de la mobilisation de bois d'œuvre en forêt privée. En forêt publique, pour certaines catégories de produits, l'optimum de récolte est atteint.

Dans le même temps, les prix des sciages n'augmentent que de 3 à 5 %. La forte hausse des matières premières fragilise les entreprises car il leur est impossible de la répercuter, sous peine de voir leurs clients se tourner vers des sciages importés.

Dans le secteur du panneau, l'activité est correcte au regard de la situation économique. Les approvisionnements en matières premières se sont faits dans des conditions normales. Des volumes importants de sciures étaient disponibles sur le marché malgré un manque d'activité significatif des scieries. Le secteur de la construction bois a connu un fort ralentissement même s'il a mieux résisté que la construction classique, grâce notamment aux chantiers de rénovation et d'isolation. Dans le secteur de l'ameublement, les entreprises allemandes et italiennes continuent de mettre une forte pression sur les fabricants français.

Conjoncture nationale Commerce extérieur, bois et dérivés en 2014

Le bilan national de la balance commerciale de la filière bois varie peu en 2014. Les échanges restent globalement stables et le déficit reste important à 5,8 milliards d'euros. Le solde des échanges de meubles et sièges en bois, traditionnel poids lourd du déficit, se dégrade avec une augmentation de 5 % des importations. À l'inverse, dans le secteur des papiers-cartons, les importations orientées à la baisse entraînent une réduction du déficit. Le solde commercial des panneaux, des placages, des contreplaqués et des pâtes à papier s'améliore grâce à une augmentation des exportations, conjuguée à une diminution des importations. L'évolution est contrastée pour les bois ronds avec des exportations en forte hausse pour les feuillus (23 %) et en baisse pour les résineux (-9 %).

Le déficit des échanges de produits de sciage passe sous la barre des 500 millions d'euros et s'améliore de 6 % en un an. Cette embellie s'explique par une progression des exportations (15 %) et une stabilité des importations. Les exportations de sciages de chêne et de hêtre sont en nette augmentation. Pour les sciages de conifères, le déficit se stabilise à 478 millions d'euros. Il représente à lui seul plus de 95 % du déficit total du secteur sciage.

Extrait d'Agreste Conjoncture – Infos rapides Bois et dérivés – avril 2015

ACTUALITÉS

Fusion des régions et création du SRFOB

Depuis le 1er janvier 2016, les régions Bourgogne et Franche-Comté ont fusionné ainsi que les services de l'État. Au sein de la nouvelle Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Bourgogne-Franche-Comté, le Service régional de la forêt et du bois (SRFOB) a été créé.

Programme régional de la forêt et du bois

La rédaction du Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) sera lancée courant 2016 et s'achèvera en 2017. Le PRFB déclinera les objectifs inscrits dans le Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB) adopté le 8 mars 2016. Il fixera pour dix ans la stratégie régionale de mobilisation du bois et de gestion sylvicole, tant en forêt publique qu'en forêt privée.

Cette élaboration est prévue dans le cadre de la nouvelle Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB), co-présidée par l'État et la Région, qui réunira une cinquantaine de représentants de la filière forêt-bois de Bourgogne-Franche-Comté. Elle sera conduite sous forme d'ateliers, parallèlement à celle d'un autre document cadre : le Contrat Stratégique de Filière. Le CSF, d'une durée de dix ans, englobera l'aval de la filière, jusqu'à la seconde transformation (menuiserie, aménagement...). Complémentaire au PRFB, il traitera notamment des questions d'innovation, d'expérimentation, de structuration de la filière et d'adaptation des compétences, aux besoins des industries et des marchés.

FAITS MARQUANTS 2015

Programme de développement rural

Dans le cadre des Programmes de Développement Rural (PDR) de la Bourgogne et de la Franche-Comté, approuvés fin 2015, des aides peuvent être accordées pour financer les dépenses d'investissements matériels et immatériels, éligibles à plusieurs sous-mesures et/ou types d'opération. Ces investissements portent sur le développement de la desserte forestière, l'amélioration économique et écologique des peuplements forestiers y compris de leur résilience ou de leur capacité d'atténuation du changement climatique, l'équipement de mécanisation des entreprises de mobilisation des produits forestiers. Ils constituent un enjeu majeur pour permettre un accroissement de la valorisation des bois, dans le cadre d'un développement raisonné de la gestion durable des forêts et d'un approvisionnement pérenne des filières de transformation.

Appel à manifestation d'intérêt « Dynamic Bois »

En 2015, le ministère de l'écologie a lancé le premier appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Dynamic Bois », destiné aux acteurs de la filière forêt-bois. Il est doté d'une enveloppe de 35 M€ issue du fonds chaleur de l'ADEME. Cet appel contribuera à dynamiser la récolte de bois énergie afin de répondre à une demande croissante des collectivités ayant investi dans des chaufferies bois. Sur une centaine de candidatures déposées, seules vingt-quatre ont été retenues, dont deux en Bourgogne-Franche-Comté.

L'AMI Dynamic Bois financera prioritairement :

- les matériels d'exploitation spécifiques au bois énergie (abatteuses, pinces hydrauliques...),
- les créations de plates-formes de broyage et de stockage de bois énergie,
- les travaux d'amélioration sylvicole permettant une gestion plus dynamique des forêts et intégrant les enjeux liés au changement climatique,
- la mobilisation accrue des propriétaires forestiers par un travail continu d'animation de terrain.

À l'échelle nationale, ce sont 4 millions de m³ de bois supplémentaires qui pourraient être exploités en trois ans. Chaque année, la forêt française métropolitaine produit 90 Mm³ de bois (accroissement naturel), dont seulement la moitié est prélevée par les exploitants professionnels ou privés.

Fort du succès de ce premier appel à manifestation d'intérêt, les ministères chargés de l'écologie et de la forêt ont annoncé conjointement le lancement d'un second AMI en 2016. Il mobilisera au minimum 20 M€ de crédits publics, intégralement prélevés du fonds chaleur ADEME.

Ventes labellisées

Le décret du 11 septembre 2015 fixe les conditions pour se porter acquéreur des ventes des coupes de bois réalisées par l'Office National des Forêts. L'ONF a mis en œuvre un label UE sur les ventes publiques de chêne permettant de les réserver aux acheteurs s'engageant à transformer ces bois au sein de l'Union Européenne.

Source

Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère chargé de l'agriculture effectue chaque année une enquête de branche auprès des entreprises qui ont exercé :

soit, **une activité d'exploitation forestière** à titre principal ou secondaire. Les exploitants forestiers sont les propriétaires des coupes achetées sur pied ou issues de leurs propriétés et qui en assurent l'abattage, le façonnage, le débardage, le tri et le transport. Ils approvisionnent directement en bois une unité industrielle de première transformation ou vendent le bois, directement ou par l'intermédiaire d'un courtier ou négociant, à un utilisateur industriel de première transformation ou aux particuliers (bois de chauffage).

soit, à titre principal ou secondaire, **une activité de fabrication de sciages bruts**, de sciages rabotés, aboutés ou poncés de plus de 6 mm d'épaisseur, de merrains ou bois sous rails non imprégnés, de lames pour parquets et lambris, moulures, baguettes et panneaux pour parquets, de fibre, laine, farine de bois, de bois injectés ou imprégnés et des produits connexes de ces activités.

Définitions

Le bois d'œuvre est une grume ou bille de bois de qualité et de dimension suffisante pour être sciée, tranchée ou déroulée.

Le bois d'industrie est un bois de petite dimension destiné à l'industrie de la pâte à papier, des panneaux de particules agglomérées (bois de trituration) et poteaux.

Un merrain est une planche de chêne qui sert à la fabrication de tonneaux.

Le bois sous rails est le bois utilisé pour la fixation des rails de chemin de fer. Il est également commercialisé sur le marché porteur des traverses « paysagères ».

Le bois énergie est le nom donné à toutes les applications combustibles. Il se présente sous quatre formes essentielles : les produits connexes de scieries (sciures, copeaux, écorces...), les granulés de bois, les plaquettes forestières et le bois bûche.

Le mètre cube de bois rond est le volume du produit de l'exploitation forestière avant toute transformation. Il correspond à un volume plein, par opposition au stère, unité de volume apparent.

Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté
Service Régional de l'Information
Statistique et Économique

4 bis rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon cedex

Tél : 03 80 39 30 12 - Fax : 03 80 39 30 99

Mél : srise.draaf-bourgogne-franche-comte

@agriculture.gouv.fr

Directeur : Vincent Favrichon

Directeur de la publication : Florent Viprey

Rédaction : Nadine Viatte, avec la collabora-

tion du SRFOB : Catherine Mercier,

Jean-Denis Noirot, Nicolas Aury

Composition, Impression : DRAAF/SRISE

www.draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Dépôt légal : à parution

ISSN : 2493-6499

Prix : 2,50 €

© Agreste 2016



web